



E.M.I.H.L

spécial CHAM

L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon, conventionnée avec le département dans le cadre du schéma d'enseignement musical, propose :

L'Atelier musique (ou classe CHAM) organisé conjointement par le collège de La Lionchère et L'Ecole de Musique intercommunale permet d'intégrer la plupart des enseignements dans l'emploi du temps scolaire. **La CHAM permet à de nouveaux élèves débutants, encore jamais inscrits à l'école de musique, de mettre « un pied » dans l'école de musique, avec des cours dans l'emploi du temps scolaire (Attention : tous les cours individuels d'instruments ne peuvent pas forcément être intégrés dans l'emploi du temps, en fonction de l'instrument choisi et des disponibilités du professeur).**

Après une année CHAM, l'élève peut s'inscrire et faire partie intégrante de l'école de musique en suivant les cours normaux.

Les enfants suivront un cursus d'enseignement musical spécialisé comprenant un cours d'ensemble instrumental, un cours de Formation musicale (lire et écrire la musique) et le cours d'instrument (selon tarif, 15' ou 30')

CHOISIR UN DES INSTRUMENTS ENSEIGNES :

Instruments à cordes : * violon, violoncelle, guitare

Instruments à vent : * clarinette, Flûte traversière, saxophone, trompette

Claviers : * piano, grand orgue, batterie, percussions

Instruments traditionnels : * accordéon diatonique, cornemuse

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est à adresser à : Communauté de communes du haut-Lignon
Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon,
13 allée des pâquerettes - 43190 TENCE (0471598763)
Le plus tôt possible

Une réunion de rentrée, avec les professeurs d'instrument et de formation musicale aura lieu le **mercredi 11 septembre 2024**, Salle LE CALIBERT au Mazet Saint Voy (spectacle musical offert à partir de 15h45, puis rencontre parents/professeurs à partir de 16h45)

Les cours de musique débiteront la semaine du 16 Septembre 2024.

*Pour tout renseignement, la directrice de l'Ecole de musique assure une permanence téléphonique au 06.78.98.85.77
On peut aussi la rencontrer à la Communauté de Communes sur rendez-vous.*

TARIFS ANNUELS D'INSCRIPTION

Tarifs spécifiques, selon le tarif choisi, le temps de cours individuel d'instrument est différent, à définir aussi en fonction de la capacité de concentration de l'élève

DEBUTANTS (15' de cours instrumental individuel)		1 ^{er} cycle (30' individuel)	
1 ^{er} enfant	220 €	309 €	
2 ^{ème} enfant	190 €	279 €	

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON

INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2024-2025

Nom de l'élève (en majuscules) _____ Classe : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

E mail : _____

Téléphone domicile : _____ Portable(s) : _____

Nom et prénom du Père, de la Mère ou du Tuteur : _____

Profession : _____

souhaite s'inscrire en

Instrument :

instrument choisi

débutant (15') ou Cycle 1 (30')

SIGNATURE DES PARENTS

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce document, s'engage à acquitter dans les délais impartis, la somme indiquée ci-après, au titre de l'année scolaire 2024-2025. Montant total des droits d'inscription : _____ Euros.

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription.

Mode de paiement choisi

1 seul versement

2 versements : la moitié à l'inscription sur facture au mois d'octobre et le solde en février.

par **Chèque bancaire** à l'ordre de : Régie mixte CCHL,

les **Chèques vacances** sont aussi acceptés.

J'autorise mon enfant à être filmé/photographié lors de reportages pour l'Ecole de musique

Fait à _____ le _____

Signature :